

AGROALIMENTAIRE / ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Bilan Carbone® : un enjeu collectif pour l'ARIATT et les PME comtoises de l'agroalimentaire

Suite logique du précédent programme collectif « Maîtrise de l'énergie dans les industries agroalimentaires franc-comtoises », l'ARIATT a lancé fin 2010 son programme « Bilan Carbone® ». Ce programme d'une durée de deux ans est financé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le Fond Européen de Développement Régional (FEDER).

Son objectif est à la fois simple et ambitieux : permettre aux entreprises agroalimentaires comtoises de calculer leur impact environnemental global et agir en conséquence pour réduire au maximum leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directes, ou indirectes (celles de leurs fournisseurs par exemple).

De quoi prendre un peu d'avance sur une législation aujourd'hui incertaine, mais qui s'annonce de plus en plus drastique...

Directement liées à l'activité de la structure concernée ou résultantes de facteurs plus externes, les émissions de carbone sont intrinsèquement liées à la vie de l'entreprise. Mais avec la probable arrivée prochaine d'une taxation européenne sur ces émissions polluantes, la connaissance des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des entreprises ne constitue plus uniquement un enjeu environnemental : Il est aussi économique. A l'application de cette future taxe s'ajoute un autre débat plus immédiat, celui de l'affichage environnemental. « *Bien qu'il reste un grand nombre d'incertitudes sur sa mise en place, explique Norbert Mougey, président de l'ARIATT, il reste un point qui ne sera pas discuté : celui de la présence d'un indicateur CO₂ quelle que soit la catégorie du produit ! Et cet indicateur sera une "mesure physique et objective des émissions de Gaz à Effet de Serre".* »

C'est donc dans le sens d'établir cette mesure que l'ARIATT a lancé en décembre 2010, pour une durée de deux ans, son programme collectif « **Bilan Carbone®** ». Financé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le Fond Européen de Développement Régional (FEDER), ce programme propose un objectif à la fois simple et ambitieux : permettre aux entreprises agroalimentaires comtoises de calculer leur impact environnemental global et agir en conséquence pour réduire au maximum leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directes, ou indirectes (celles de leurs fournisseurs par exemple). « *Car s'il est possible de réduire ces émissions tout en augmentant les performances industrielles, logistiques et commerciales de l'entreprise, souligne Jonathan Coquelin, l'ingénieur chargé de mission ARIATT dédié au programme, encore faut-il savoir les identifier...* »




La connaissance des émissions de GES passe donc par une étude approfondie du fonctionnement industriel, commercial et logistique de la structure. S'il est généralement aisé de pouvoir identifier les émissions internes directement liées à la fabrication et à la commercialisation du produit (process, transport, emballages...), la difficulté vient souvent de la connaissance des émissions globales qui ne paraissent pas être de la responsabilité de l'entreprise : transport du personnel, seconde vie du produit, production des matières premières... Ces études permettent ainsi d'identifier les points d'améliorations potentiels en interne, mais aussi chez les fournisseurs de l'entreprise. Au cours de ce programme collectif conduit par l'ARIATT, ces études sont menées selon une méthode spécifique développée par l'ADEME et intitulée **Bilan Carbone®**. Cette méthode est notamment applicable au secteur agroalimentaire et permet d'obtenir une bonne évaluation des émissions de GES directes ou indirectes liées à l'activité de la structure. Elle est compatible avec la norme ISO 14064, avec l'initiative GHG Protocol et avec les termes de la Directive "permis" n° 2003/87/CE relative au système d'échanges de quotas de CO₂.

La réalisation des études proprement dites sera conduite jusqu'à fin janvier dans les 4 entreprises volontaires retenues par l'ARIATT (voir ci-dessous) par TMI Europe, experts dans le domaine de l'agroalimentaire et agréé par l'ADEME (et prestataire déjà sélectionné pour le précédent programme collectif). Les études sont financées à hauteur de 60% par l'ARIATT grâce aux financements de l'ADEME et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Puis une fois la prestation **Bilan Carbone®** réalisée dans les 4 entreprises volontaires, l'ARIATT organisera jusqu'à fin mars des réunions d'accompagnement collectif à destination de ces entreprises. Elles permettront aux industriels présents d'échanger sur les modalités d'application des préconisations des études réalisées sur leurs sites. Enfin, en avril prochain, suite à ces travaux et comme il est d'usage, l'ensemble des entreprises adhérentes à l'ARIATT pourra profiter de l'expérience acquise lors de ce programme collectif et mettre ainsi en œuvre des solutions massives de réduction des émissions de GES en Franche-Comté...

> **Les 4 entreprises engagées dans le programme collectif Bilan Carbone®**.- Suite à la campagne de sensibilisation menée par l'ARIATT ces derniers mois, les entreprises suivantes se sont portées volontaires pour participer au programme **Bilan Carbone®** : **Jean-Louis Amiotte** (Avoudrey, Doubs), **Eurosérum** (Port-sur-Saône, Haute-Saône) et un **atelier de fabrication de Comté et de Morbier** et une **cave d'affinage de Comté** sous l'égide de l'Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois (URFAC).

 **Contact ARIATT** : Alexandre Dutheil – 03 81 25 04 00 – ariatt@ariatt.fr

 **Service Presse ARIATT** : Nicolas Bouveret – Nansen Développement – 06 83 40 02 29 – nicolas@nansen.fr